

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/962
16 septembre 2009

(09-4367)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

ÉTAT D'URGENCE PHYTOSANITAIRE LIÉ À LA PROLIFÉRATION DU RAT DES CHAMPS (*SIGMODON SPP.*)

Communication du Costa Rica

La communication ci-après, reçue le 7 septembre 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Costa Rica.

1. En vertu du Décret n° 35398-MAG du 24 août 2009, le gouvernement de la République a déclaré l'état d'urgence phytosanitaire dans la province de Guanacate et dans le centre et le nord de la côte pacifique de la province de Puntarenas, en raison de la présence du ravageur d'importance économique appelé communément rat des champs (*Sigmodon spp.*) et de ses effets dans les zones susmentionnées.
2. Les fonctionnaires du Service phytosanitaire de l'État (SFE) ont confirmé, dans un rapport technique sur la surveillance et le contrôle des ravageurs, la présence de rats des champs principalement dans les provinces de Guanacate et Puntarenas, dans des quantités dépassant les niveaux normalement gérés par les producteurs, en particulier dans des cultures de canne à sucre, de riz, de maïs et d'ananas.
3. En vertu du décret susmentionné, les propriétaires et les occupants des zones où la présence du ravageur est signalée devront collaborer avec les fonctionnaires du SFE ou avec toute personne désignée par ce service, en vue de l'application des mesures de contrôle officiellement recommandées.
4. De son côté, le SFE se chargera de mettre en œuvre les mesures techniques nécessaires pour la lutte contre ce ravageur, notamment: prélèvement d'échantillons sur les cultures pour évaluer le dommage, mise en place de pièges pour déterminer l'importance de la population de rats, utilisation d'appâts rodenticides ou encore piégeage massif et ensevelissement des rats capturés.
5. Le responsable régional de la surveillance et du contrôle des ravageurs du SFE de Guanacate a indiqué que, dans cette zone, la préparation des appâts est assurée en coordination avec les organisations régionales et les producteurs indépendants, afin de lutter efficacement contre les ravageurs et de réduire leur population.
6. Les conditions climatiques caractérisées par de longues périodes de sécheresse dans les régions humides ou par des pluies torrentielles dans les régions normalement sèches ont tendance à favoriser les ravageurs opportunistes comme les rongeurs, et rendent plus difficile la survie de leurs prédateurs naturels, ce qui explique la prolifération de rats des champs. Face à cette situation, les autorités phytosanitaires du Costa Rica ont pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler et éviter leur propagation.